

FIGHE D' INSCRIPTION

Photo

À retourner à : URFR PACA
BP 20017
13350 CHARLEVAL



LES FOYERS RURAUX
ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Pour un monde rural vivant !

BAFA

Brevet d' Aptitude aux Fonctions d' Animateur

Session générale : du 28 avril au 5 mai 2012

*Session approfondissement : du 29 octobre au 3 novembre 2012
en internat au lycée agricole de St-Rémy de Provence (13)*



Vous devez au préalable vous inscrire sur le site BAFA-BAFD du ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale : www.bafa-bafd.gouv.fr.
Il vous sera délivré un numéro d'inscription à reporter ici :

Mme Mlle M.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Je m'inscris à la session : théorique Avril 2012 Approfondissement Oct 2012

Situation : Lycéen Etudiant Demandeur d'emploi Autre

Aides financières : Prise en charge employeur DDCS Autre :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

• Je soussigné(e)sollicite mon inscription à la session de formation organisée par l'URFR PACA, aux conditions décrites dans la brochure.

• Je déclare sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation et n'être pas frappé de l'interdiction de participer à l'encadrement d'institutions ou organismes régis par le code de l'action sociale et de la famille (Art. L227-7).

• Conformément à la loi "informatique et libertés", et afin de pouvoir renseigner des stagiaires qui seront sur la même session, acceptez-vous que vos nom, adresse et téléphone puissent être communiqués ? OUI NON

A le Signature

TARIF SESSION GÉNÉRALE PENSION COMPLÈTE : 490 €

TARIF SESSION APPROFONDISSEMENT PENSION COMPLÈTE : 400 €



Union Régionale des Foyers Ruraux Provence Alpes Côte d'Azur

BP 20017 - 13350 CHARLEVAL

Tél : 04.42.28.40.38

Mél : urfr.paca@mouvement-rural.org

APE : 9499Z - Siret : 783 232 390 00048 - N° organisme de formation : 93.13.06361.13

www.foyersrurauxpaca.org



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Partenaire principal

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme permettant d'exercer au sein des Accueils Collectifs de Mineurs des fonctions d'animation à titre non professionnel et de façon occasionnelle auprès d'enfants et d'adolescents. Pour l'obtenir, il faut avoir suivi avec succès les différentes étapes d'une formation, théorique et pratique, préparant avant tout le candidat à :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents
- Participer à l'accueil et à la communication entre les jeunes, les familles et l'équipe
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets

LE CURSUS DE FORMATION (30 MOIS MAXIMUM) :

1 ▶ Session de formation générale : 8 jours en internat à St-Rémy de Prvce (13) 490€

Les objectifs de cette session sont de permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances générales liées au fonctionnement des différents types d'accueil de mineurs : les publics, les structures, la réglementation, les techniques d'animation, les rôles et fonctions de l'animateur...

À l'issue de son stage, le candidat sera en mesure de concevoir sa mission auprès des enfants dans les différentes structures d'accueil de mineurs. La validation de la session de formation générale confère au candidat le statut d'animateur stagiaire et lui permet alors d'effectuer son stage pratique, dans un délai de 18 mois

2 ▶ Stage pratique (14 jours)

3 ▶ Session d'approfondissement : 6 jours en internat à St-Rémy de Prvce (13) 400€

THÈME : GRANDS JEUX ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Les objectifs sont de compléter la formation du futur animateur et de faire un bilan des deux sessions précédentes (générale et pratique). Les contenus sont ajustés aux besoins des stagiaires, s'appuyant sur leurs vécus et expériences en stages pratiques, afin de répondre à des attentes plus spécifiques en termes de réglementation, de travail d'équipe, d'attitudes liées aux rôles et fonctions de l'animateur... Développement des différentes techniques d'animations en rapport avec le thème.

POUR LE DÉTAIL COMPLET DES MODALITÉS LIÉES À VOTRE FORMATION

- ✓ La demande d'inscription n'est prise en compte qu'à réception du dossier complet.
- ✓ Possibilité d'étudier avec vous les modalités de règlement (boursiers ou non). Nous contacter.
- ✓ À réception de votre dossier vous recevrez un accusé de réception attestant votre inscription.
- ✓ Téléchargez la plaquette d'information sur la page www.bafa-bafd.gouv.fr

LES GRANDES LIGNES DU PROJET ÉDUCATIF DES FOYERS RURAUX

✓ Les Foyers Ruraux sont des associations d'éducation populaire issues d'initiatives locales qui contribuent à l'animation et au développement du milieu rural dans le cadre d'un réseau organisé. Elles développent leurs actions dans le cadre de valeurs démocratiques, humanistes respectant les droits de l'enfant, de la femme et de l'homme. Elles permettent le développement de chaque personne en complémentarité avec la famille, l'école ou le milieu social fréquenté.

✓ Les Foyers Ruraux considèrent que chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

✓ Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de construire une vie dynamique et enrichissante propre à favoriser le développement de leur milieu. Favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations intergénérationnelles, les partenariats divers, les échanges de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

✓ Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes

dans leurs projets et dans leur participation citoyenne. Inciter à la créativité et développer toute forme d'expression individuelle et collective. Promouvoir l'accès à la culture et au sport pour tous. Favoriser la découverte de tout environnement : naturel, géographique, social, culturel, virtuel.

✓ Les Foyers Ruraux s'emploient à mettre en oeuvre des moyens d'animation, de formation, de communication.

✓ Les accueils collectifs de mineurs sont avant tout un lieu d'apprentissage du "vivre ensemble", où l'enfant est écouté, reconnu et respecté. Il pourra prendre des responsabilités à sa mesure, apprendre à opérer des choix, à les négocier avec d'autres (enfants et adultes), dans le respect de chacun et dans un esprit de coopération, d'échange et de solidarité.

Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, où l'enfant deviendra plus autonome, il vivra un "ail-leurs" qui l'aidera à "grandir" au sein d'équipes d'encadrement porteuses de valeurs et d'exigences éducatives.

AUTORISATION DES PARENTS (pour les mineurs)

Je soussigné(e), M
demeurant à :

Père, Mère ou Tuteur légal de M
déclare exacts les renseignements fournis au recto de cette fiche et

- l'autorise à participer au stage indiqué,
- dégage l'URFR PACA de toute responsabilité en dehors des activités de la session,
- déclare qu'il (elle) répond aux conditions de santé exigées par toute association organisatrice de stages,
- autorise les responsables à donner tous soins médicaux et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui apparaîtrait indispensable, et m'engage à en assurer le règlement.

Fait à le
Signature

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

Pour la session générale

- 1 photo d'identité
- 4 timbres au tarif normal
- 1 photocopie de votre carte d'identité (recto/verso)
- 1 chèque de 200€ d'acompte à l'ordre de "URFR PACA"

Pour la session approfondissement

- 1 photocopie du certificat du stage pratique
- 1 photocopie de votre carte d'identité (recto/verso)
- 1 chèque de 150€ d'acompte à l'ordre de "URFR PACA"

✓ Présence au stage :

Les candidats se doivent d'être présents à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session pour que celle-ci soit validée. En cas de départ d'un stagiaire en cours de stage, et quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué. De plus, l'absence à des temps de travail entraînera la non-validation du stage.

✓ Désistement – Report - Annulation :

- Plus de 15 jours avant le stage : remboursement moins 30 € pour frais de dossier.
- Moins de 15 jours avant le stage : remboursement moins 100 € pour frais de dédit.
- Si le candidat ne se présente pas le premier jour du stage sans avoir prévenu, l'URFR PACA se réserve le droit de conserver 50% des sommes perçues.

Aides à la formation :

- **Le Conseil Régional PACA** : Une bourse régionale spécifique au module d'approfondissement Bafa peut être attribuée aux candidats ne bénéficiant pas d'autre aide que la celle versée par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocation Familiale). Montant : 150 € pour un stage en internat (Sous réserve des bourses disponibles). Cette aide est déduite du coût de la formation pour les candidats éligibles.

- **Le Conseil Général** : se renseigner auprès de votre département pour la formation générale.

- **La Caisse d'Allocations Familiales** : dossier à retirer avant l'entrée en formation.

- **La Direction Départementale de la Santé de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale** : se renseigner auprès de votre direction départementale ; dossier à retirer avant l'entrée en formation.